

Département du Val d'Oise

Canton de Domont

Commune de Saint-Prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2017**

Date de convocation : 8 novembre 2017

Date d'affichage : 22 novembre 2017

Membres en exercice	29
Membres présents	21
Membres votants	27

L'an deux mil dix-sept, le 14 novembre à 20 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ENJALBERT, Maire.

Etaient présents : Monsieur Jean-Pierre ENJALBERT, Maire, M. CASELLA, Mme GAILLAC, M. BOURSE, Mme VILLECOURT, M. BOISSON, Mme VERSTRAETE de L'ESPINAY, Mme NGO DJOB Adjoints – M. CHASTAING, Mme ALTENBOURGER, Mme CLATOT, M. BATTISTON, Mme MARMUGI, M. MARTIN, Mme MOLLIERE, M. LACAGNE, M. SÉFRIN, Mme DRIENCOURT, M. KAYAL, M. LAVALLEE, M. SAVY formant la majorité des membres en exercice

Procurations : M. GUINAULT pouvoir à M. CASELLA, M. DE ROSA pouvoir à Mme VILLECOURT, Mme HOUARD pouvoir à M. ENJALBERT, Mme SILVA pouvoir à Mme VERSTRAETE de L'ESPINAY, Mme MEYER pouvoir à Mme GAILLAC, Mme BRACCIALI pouvoir à M. BOURSE.

Absents excusés : M. DOUAY, M. ROTTINI

Secrétaire de séance : Mme ALTENBOURGER

N° DEL-2017-124

OBJET : MOTION RELATIVE AUX CONCLUSIONS DES ASSISES DE LA MOBILITE ET DE LA PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS DE L'ETAT QUANT A LA REALISATION DE LA LIGNE 17 DU GRAND PARIS EXPRESS (GPE)

Le conseil municipal sous la présidence de Monsieur le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales

Face aux échos de presse quant aux options gouvernementales concernant la réalisation de la seule ligne du Grand Paris Express (GPE) desservant le territoire du Val d'Oise, le conseil municipal de Saint-Prix souhaite réaffirmer la nécessité absolue de réalisation de cet équipement de transport.

A l'occasion de l'enquête publique pour la réalisation du Grand Paris Express, le conseil municipal a émis, lors de sa séance du 04 novembre 2014, l'avis suivant : interconnexion de la ligne H du Transilien avec la gare de Saint-Denis-Pleyel.

La ligne 17 Nord correspond au tronçon de 20 km entre le Bourget RER et le Mesnil-Amelot du réseau de métro du Grand Paris Express (GPE) ; elle comprend six gares dont la seule gare de ce réseau implantée sur le territoire du Val d'Oise, celle du Triangle de Gonesse, sur les 68 gares de l'ensemble du projet.

Dès lors une seule gare sera implantée dans le Val d'Oise, or l'ensemble des valdoisiens comme les entreprises implantées sur le territoire contribuent au financement du Grand Paris Express. En effet, parmi les ressources affectées à la Société du Grand Paris (SGP) figure la Taxe Spéciale d'Équipement (TSE) Grand Paris.

Il convient que le projet respecte les délais de réalisation, compatibles avec la tenue des Jeux Olympiques en 2024 et de l'Exposition Universelle en 2025.

La dynamique de développement du territoire du Grand Roissy et la nécessité de son intégration dans la dynamique métropolitaine régionale nécessite la réalisation du GPE.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

Demande la réalisation de la ligne 17 Nord jusqu'au Mesnil-Amelot et la mise en service de la section Saint Denis Pleyel — Roissy Charles de Gaulle au plus tard à la mi-2024

Demande que le financement des travaux et le calendrier soient confirmés par l'Etat

* *

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en préfecture.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations

Jean-Pierre ENJALBERT Maire



(Handwritten signature of Jean-Pierre Enjalbert)